

VOTRE CPAM VOUS INFORME

Plus rapide, plus efficace... Vos informations par mail !

Désormais, l'Assurance Maladie vous envoie des courriers administratifs sur votre adresse mail personnelle, celle que vous avez renseignée sur votre compte ameli.

Vérifiez vos coordonnées personnelles

Afin d'être toujours sûr(e) de recevoir les informations de votre CPAM, mettez à jour votre adresse mail en ligne sur votre compte ameli. Pour plus de sécurité, nous vous recommandons également d'ajouter l'adresse votre-assurance-maladie@cnamts.fr à votre carnet d'adresses.

Vous n'avez pas de compte ameli ?

Sachez que ce service en ligne facilite les démarches avec votre CPAM. En ouvrant votre compte sur ameli.fr, vous pouvez suivre vos remboursements, télécharger et archiver votre récapitulatif mensuel pour ne plus vous perdre dans vos documents papier.

Et pensez à donner votre autorisation pour recevoir des mails de notre part !

Simple et rapide ! Créez ou accédez à votre compte ameli en flashant ce code



L'Assurance Maladie, votre assureur solidaire en santé

Article adressé le : 29/04/2014